

N° 136

FEVRIER - MARS 2012

**« TVA sociale » :
Ni pour l'emploi, ni pour la compétitivité,
ni anti-délocalisation**

Franchement antisociale

Sommaire

La supercherie du patronat concernant le « coût du travail »	5		
Quel lien entre la compétitivité et la protection sociale ?	6	Quelles conséquences pour la protection sociale ?.....	9
La « TVA sociale » allemande et ses conséquences négatives pour les travailleurs allemands	6	Quel impact sur le partage des richesses ?.....	9
Ce qui compte, c'est surtout la qualité des produits	7	Pas d'effet positif sur l'emploi.....	10
Pour dévaloriser le travail, le patronat veut aller plus loin encore.....	8	La « TVA sociale » n'est pas une mesure anti-délocalisation	11
La « TVA sociale » réduit le pouvoir d'achat des salariés et profite aux actionnaires.....	8	L'excédent du commerce extérieur ne peut pas être une fin en soi	12
Que se passerait-il si on baissait la part salarié des cotisations sociales ?.....	9	A qui donc profite la « TVA sociale » ?	13
		Que propose la Cgt ?	13

Selon la Loi de finances rectificative pour 2012, à partir du mois d'octobre prochain, les cotisations sociales dites « patronales » affectées à la branche famille – qui représentent actuellement 5,4 % du salaire brut – seront supprimées. La perte des recettes pour la Sécurité sociale serait compensée par : une hausse de 1,6 point du taux normal de la TVA qui passera à 21,2 % ; une hausse de deux points de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus du capital.

Nicolas Sarkozy et sa majorité ont ainsi satisfait, une fois de plus, une revendication patronale, et se sont prononcés en faveur d'une « TVA sociale » baptisée, pour des raisons médiatiques, « TVA compétitivité » ou « TVA emploi ».

La Cgt n'a pas hésité, dès les premières annonces, à qualifier cette mesure d'antisociale, comme elle l'avait déjà fait en 2007, lors de la précédente campagne présidentielle.

La Cgt s'y oppose parce qu'il s'agit d'une mesure qui pénalise particulièrement le monde du travail : salariés, retraités et privés d'emploi.

L'instauration de la TVA sociale est une régression importante dans le mode de financement de la protection sociale : on passerait encore plus d'un financement assis sur le travail à une fiscalisation du système.

Contrairement aux affirmations et promesses de ses partisans, la TVA sociale n'apporte aucune réponse aux problèmes de l'emploi, aux délocalisations et au creusement du déficit du commerce extérieur du pays.

Ce sont en fait les consommateurs et particulièrement les travailleurs qui seront une nouvelle fois pénalisés, alors que la contribution des employeurs à la Sécurité sociale sera de nouveau allégée.

La supercherie du patronat concernant le « coût du travail »

Tant pour le gouvernement que pour le patronat, la TVA sociale viserait à diminuer le « coût du travail » en modifiant les modalités de financement de la protection sociale. Ainsi, selon le Premier ministre, François Fillon : « *Le coût du travail est trop élevé dans notre pays, en particulier parce que les charges qui pèsent sur les salaires sont trop lourdes.* » Selon lui, l'instauration de la TVA sociale permettrait à la France de « *rester une terre de production* »¹.

Une autre version de ce même raisonnement justifie l'instauration de la TVA sociale au nom de l'amélioration de la compétitivité de l'économie française. C'est ce qui ressort, entre autres, du rapport de la Conférence nationale pour l'industrie (CNI) sur la compétitivité publié en mars 2012.

Ces raisonnements sont totalement fallacieux.

Tout d'abord, plusieurs études, parmi lesquelles le dernier rapport de l'Insee sur l'emploi et les salaires², montrent que le coût du travail n'est pas plus élevé en France que dans la plupart des pays dits « développés » et surtout en Allemagne.

Dans l'industrie manufacturière, le coût de l'heure de travail est presque identique en France (33,16 €) et en Allemagne (33,37 €).

Dans certains secteurs industriels le coût de l'heure de travail est plus élevé en Allemagne qu'en France ; c'est le cas par exemple de l'industrie automobile : 43,14 € en Allemagne contre 33,38 en France. Cela n'empêche pourtant pas l'Allemagne d'exporter des automobiles.

A l'inverse, dans certains secteurs industriels, le coût de l'heure de travail est plus élevé en France qu'en Allemagne. Tel est le cas de l'industrie alimentaire :

¹ Colloque tenu à Bercy le 6 janvier 2012.

² Insee, *Emploi et salaires*, édition 2012.

20,26 € en Allemagne, contre 25,70 € en France.

Dans l'ensemble des secteurs marchands (industrie et services), le coût de l'heure de travail est plus élevé en France (32,19 €) qu'en Allemagne (29,36 €). Cette différence tient à l'absence d'un salaire minimum et au faible niveau des salaires dans les services en Allemagne.

Ces données corroborent d'autres études qui tiennent compte de la productivité du travail, c'est-à-dire de la quantité des richesses créées par les salariés en un laps de temps donné, par exemple en une heure de travail.

Contrairement au discours dominant, en tenant compte de la productivité du travail, la France n'est pas confrontée à un problème de coût du travail. Elle se trouve dans une position moyenne comparée à ses principaux partenaires commerciaux. En revanche, elle est dans le peloton de tête en ce qui concerne la productivité du travail. La faiblesse de l'emploi et la persistance du chômage ne s'expliquent donc pas par les coûts prétendument trop élevés du travail en France.

Selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires³, en termes du « coût horaire du travail » – qui est calculé à partir du coût annuel du travail et du nombre d'heures effectivement travaillées –, la France se situe en deçà de la moyenne européenne à 15 et à 27, au 8^e rang des 27 pays membres de l'Union européenne, bien derrière l'Allemagne qui occupe le 5^e rang.

En effet, compte tenu de la productivité apparente du travail, la rémunération des salariés est plus élevée au Danemark, en Suède, en Finlande, en Autriche, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas.

³ Conseil des prélèvements obligatoires (2009), *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée*, octobre.

Coût du travail compte tenu de la productivité du travail

	Valeur	Rang
Danemark	139,73	1
Suède	125,36	2
Finlande	111,98	3
Autriche	105,27	4
UE à 15	100	
Allemagne	96,33	5
Italie	93,29	6
Pays-Bas	87,84	7
UE à 27	86,68	
France	83,75	8

Lecture du tableau :

Le « coût du travail » calculé en tenant compte de la productivité du travail est pris comme référence, et ce pour la moyenne des pays membres de l'Union européenne à 15 (chiffre de 100 de la deuxième colonne). Pour l'Union européenne à 27, ce même coût est de 86,68 €

Source : Conseil des prélèvements obligatoires (2009), *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée*, octobre.

Ces données confirment que la compétitivité n'est pas seulement une question de coûts et singulièrement de coût du travail. Par exemple, l'Allemagne est surtout compétitive par la qualité de ses produits, ce que les spécialistes appellent la « *compétitivité hors coûts* ».

Prétendre que la France perd de l'activité et de l'emploi à cause des coûts trop élevés du travail en France est donc une supercherie.

Quel lien entre la compétitivité et la protection sociale ?

Le patronat et le gouvernement entretiennent une confusion dans le rapport entre la compétitivité et la protection sociale.

Les cotisations sociales ne couvrent pas la même chose dans différents pays. Ainsi, pour reprendre les exemples français et allemand, il est vrai que le taux de cotisation sociale est plus faible en

Allemagne, mais les Allemands paient beaucoup plus d'impôts sur le revenu.

Une partie de ce qui est couvert en France par les cotisations sociales, est donc couverte en Allemagne par les impôts.

La CSG a certes introduit une part de fiscalisation de la protection sociale, mais n'a pas modifié les fondements du système français qui reste différent du système allemand.

En faisant l'amalgame entre la compétitivité et la protection sociale, le patronat et le gouvernement veulent transférer aux salariés (sous forme d'impôt et singulièrement de TVA sociale) une partie des cotisations payées par les employeurs.

La « TVA sociale » allemande et ses conséquences négatives pour les travailleurs allemands

Pour justifier la mesure, certains disent que l'instauration d'une TVA sociale en Allemagne a permis à ce pays d'améliorer sa compétitivité. Cette référence est totalement trompeuse.

En Allemagne, la TVA sociale a été utilisée pour renflouer les caisses de l'Etat. En revanche, elle a eu un impact négatif sur le pouvoir d'achat des Allemands.

En janvier 2007, au nom de l'amélioration de la compétitivité, le gouvernement allemand a augmenté la TVA de 3 points, de 16 à 19 %.

Initialement, les recettes de la hausse de la TVA devaient être affectées à une baisse de 2 points du taux de cotisation chômage (de 6,5 à 4,5 %). Au final, deux tiers de cette hausse ont été affectés à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.

Il faut rappeler qu'en Allemagne, la TVA sociale, de même que les « réformes du marché du travail » (lois Hartz) et l'absence de salaire minimum, ont conduit à la création d'emplois de services (commerce, services aux particuliers) à des niveaux de salaire très faibles, ce qui a augmenté la pauvreté dans le pays.

De plus, les lois Hartz ont conduit, entre autres, au développement des emplois précaires, y compris dans l'industrie. Ainsi, chez Mercedes, selon les syndicats allemands, le taux de précarité est de 25 %.

Conscients des effets néfastes de la modération salariale et du développement de la précarité, les syndicats allemands revendiquent hausses de salaire et arrêt de la précarité, et obtiennent gain de cause.

Ce qui compte, c'est surtout la qualité des produits

Comment expliquer alors la meilleure compétitivité de l'Allemagne ?

La meilleure compétitivité de l'Allemagne ne s'explique ni par le mode de financement de son système de couverture sociale ni par la TVA sociale ; elle repose sur d'autres facteurs :

1. une structure productive plus cohérente :

➤ place plus importante de l'industrie dans l'économie nationale : l'industrie représente un quart de la valeur ajoutée globale en Allemagne, soit deux fois plus qu'en France ;

➤ un pourcentage plus important de main-d'œuvre qualifiée et notamment d'ingénieurs dans les entreprises allemandes ;

➤ une sensibilité plus importante pour préserver les compétences dans l'entreprise : pendant la récession de 2008-2009, les entreprises allemandes ont instauré un mécanisme de mutualisation pour éviter des licenciements des salariés auxquels elles devraient faire appel avec le retour de la croissance ;

➤ des efforts plus intenses en matière de recherche-développement (R & D) et d'innovation : l'Allemagne consacre 2,6 % de son PIB à la R & D, la France 2 % seulement. Les entreprises françaises profitent d'un crédit impôt recherche, mais leurs efforts en R & D sont très faibles par rapport aux entreprises allemandes qui ne profitent pas d'un tel crédit d'impôt ;

- des relations plus équilibrées entre grandes entreprises et PME ;
- maintien des sites industriels en dépit des externalisations vers les pays de l'Est ;

2. des relations plus équilibrées entre les entreprises en générale, et particulièrement les entreprises industrielles, et les banques et institutions financières

Pour dévaloriser le travail, le patronat veut aller plus loin encore

La TVA sociale consiste en fait à réduire la rémunération de la force de travail au profit du capital.

Comme cela a été rappelé plus haut, la Loi de finances rectificative pour 2012 prévoit la suppression des cotisations patronales au titre de la famille contre une hausse de 1,6 point de la TVA.

Le patronat demande encore plus. Ainsi, sous la pression patronale, le rapport de la CNI sur la compétitivité préconise de réduire :

- ✓ de 5,4 points les cotisations des employeurs au titre de la branche famille ;
- ✓ de 5 points (sur 13,1 points actuellement) des cotisations maladie (pertes de recettes pour la Sécurité sociale = 20 mds € par an).

Au total, les préconisations du rapport de la CNI conduiraient à une perte annuelle de 42 mds € de recettes pour la Sécurité sociale.

Par ailleurs, ce rapport préconise la baisse du taux d'impôt sur les sociétés à 20, voire 15 % (le taux affiché est actuellement de 33,3 %), ce qui conduirait à une perte de 13 mds € de recettes pour le budget de l'Etat.

Il convient de souligner que s'agissant des pertes de recettes pour la Sécurité sociale, le chiffre du gouvernement (13,6 milliards), de même que celui de la

CNI (22 mds € par an) pourraient être sous-estimés. Ainsi, selon le rapport du Député Yves Bur sur le financement de la branche famille de la protection sociale, les 5,4 points de cotisations familiales ont apporté une recette de 32,7 milliards en 2008 et de 33,8 mds en 2009.

La « TVA sociale » réduit le pouvoir d'achat des salariés et profite aux actionnaires

Les partisans de la TVA sociale prétendent que cette opération est neutre en termes de prix à la consommation. Leur raisonnement, qui est totalement contestable, est le suivant : les cotisations sociales patronales entrent dans les coûts de production ; elles sont récupérées dans les prix. Si ces cotisations diminuent, les coûts de production, et par conséquent les prix, vont diminuer. Cela permettrait de neutraliser la hausse des prix due à l'augmentation de la TVA.

Ce raisonnement est infondé. Tout dépend du comportement de marge des entreprises et du poids des cotisations sociales dans le prix de chaque produit.

Ainsi, la baisse de la TVA dans la restauration ne s'est pas traduite par une baisse des prix, ni d'ailleurs par une hausse de l'emploi et de l'investissement, comme le promettaient le patronat du secteur et le gouvernement. Les patrons ont profité de cette baisse de la TVA pour améliorer leurs marges bénéficiaires.

Pour illustrer, prenons l'exemple d'une Peugeot 107 vendue 10 000 €. Le coût du travail (rémunérations plus cotisations sociales, part salarié et part employeur confondues) représente environ 12 % de ce prix (1 200 €).

Réduire les cotisations sociales dites « patronales » de 5 points permettrait d'abaisser le coût de production de 35 € par voiture, soit une baisse de 0,35 % du coût de production ! Ce n'est pas une telle baisse qui permettra à Peugeot d'augmenter ses ventes en France et surtout à l'étranger (rappelons que la baisse du coût de production est censée améliorer la compétitivité aux

exportations). Ça sera donc autant d'argent qui sera mis de côté, au profit des actionnaires.

Que va-t-il se passer en ce qui concerne le prix de vente en France ? Eh bien, il va augmenter de 160 € !

Les actionnaires et propriétaires des entreprises seront donc les principaux gagnants, car les bénéfices des entreprises vont augmenter du fait de la baisse des coûts de production.

Les consommateurs, particulièrement les salariés, les retraités et les privés d'emploi, seront perdants, car ils verront les prix à la consommation augmenter et leur pouvoir d'achat diminuer.

Que se passerait-il si on baissait la part salarié des cotisations sociales ?

A l'instar du ministre du Travail, certains disent qu'il faut aussi réduire la part salariale des cotisations, ce qui permettrait, selon eux, d'augmenter le salaire net et donc de préserver le pouvoir d'achat des salariés

Ce raisonnement est là aussi fallacieux.

Il faut d'abord souligner un point : qu'il s'agisse de la part des salariés ou de celle des employeurs, les cotisations sociales font parties intégrantes de la rémunération de la force de travail. Réduire les cotisations est synonyme de baisse de cette rémunération.

Rien ne garantit que la hausse du salaire net qui hypothétiquement résulterait de la baisse des cotisations compense la hausse des prix consécutive à la hausse de la TVA. Autrement dit, rien ne garantit que le pouvoir d'achat des salariés sera préservé. En revanche, il est certain qu'une telle mesure va obérer le pouvoir d'achat des retraités qui ne seraient pas concernés directement par la baisse des cotisations, mais qui seront concernés directement par la hausse des prix.

Quelles conséquences pour la protection sociale ?

L'argument selon lequel les recettes résultant de la hausse de la TVA compenserait les pertes de recettes de la Sécurité sociale du fait de la suppression d'une partie des cotisations patronales ne tient pas la route.

L'exemple de la prise en charge par l'Etat des exonérations de cotisations sociales montre que rien ne garantit que la compensation soit intégrale. Tout laisse à penser que le gouvernement va affecter les recettes supplémentaires à la réduction du déficit budgétaire pour satisfaire les exigences européennes et des marchés financiers.

La baisse des cotisations va elle réduire les ressources de la Sécurité sociale. Sans nul doute, le gouvernement utilisera ce prétexte pour réduire les prestations.

Si éventuellement, le salaire net augmentait du fait de la baisse de la part salariale de cotisations, cela ne signifierait pas nécessairement une amélioration du pouvoir d'achat des salariés car ils devraient payer plus cher en termes de couverture sociale : la baisse des ressources de la Sécurité sociale conduira à la restriction des services qu'elle rend (moindre prise en charge des soins de santé, etc.), autrement dit à une hausse des dépenses de santé pour les ménages et donc, au bout du compte, à la baisse de leur pouvoir d'achat.

Quel impact sur le partage des richesses ?

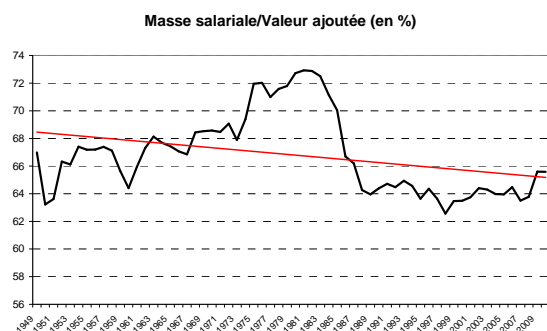
Les cotisations sociales, ce sont des salaires socialisés qui servent à financer la protection sociale. En voulant réduire les cotisations sociales, le gouvernement et le patronat veulent en fait réduire le salaire, la rémunération de la force de travail.

L'instauration d'une TVA sociale conduit automatiquement à une nouvelle baisse, , au profit du capital, de la part des salaires dans les richesses créées par les travailleurs, soit dans la valeur ajoutée.

Il faut souligner que la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 10 points entre 1982 et 1989.

Pour les seules sociétés non financières (industrie et services hors banques et assurances), cela représente, aujourd'hui, un transfert de 100 milliards d'euros par an du camp du travail au camp du capital.

Autrement dit, si aujourd'hui la part des salaires dans la valeur ajoutée de ces sociétés s'établissait au niveau d'il y a une vingtaine d'années, la masse salariale de ces sociétés augmenterait de 100 milliards d'euros ; avec cette somme on pourrait augmenter les salaires, créer des emplois et financer la protection sociale.



Source : Insee, comptes nationaux.

Pas d'effet positif sur l'emploi

Le gouvernement et le patronat prétendent que la TVA sociale permettrait de créer des emplois. C'est faux. Elle risque au contraire de peser sur l'emploi et d'accentuer les inégalités sociales.

Selon les estimations de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la TVA sociale présentée par le gouvernement pourrait aboutir au mieux à la création de 48 000 emplois et au pire à la destruction de 16 000 emplois sur cinq ans⁴.

En effet, la hausse des prix liée à la hausse de la TVA réduit le pouvoir d'achat et pèse sur la consommation des ménages qui est le principal moteur de

l'activité économique en France. La TVA sociale aura donc un impact négatif sur l'activité économique et l'emploi.

De plus, parce qu'elle ne tient pas compte des capacités contributives des consommateurs, la TVA sociale va accentuer les inégalités sociales. Les ménages à revenu modeste seront les plus pénalisés : pour un produit donné, la TVA n'a pas le même poids pour un Smicard que pour quelqu'un qui gagne cinq ou dix fois le Smic par mois.

L'instauration de la TVA sociale ne permettra pas de résoudre le problème chronique de la faiblesse de l'emploi en France, problème qui a été amplifié depuis 2008 par la crise économique et financière.

Comment expliquer alors le problème de la faiblesse de l'emploi en France ?

Ce qu'on peut retenir du bilan du gouvernement Sarkozy-Fillon en matière d'emploi est que pour la première fois dans l'histoire récente de la France, le nombre d'emplois baisse entre le début et la fin d'un mandat présidentiel.

En prétendant que la TVA sociale permettrait de créer des emplois, le patronat et le gouvernement veulent éviter le débat sur trois problèmes majeurs qui expliquent la faiblesse chronique de l'emploi en France : la responsabilité des entreprises, la responsabilité des pouvoirs publics et la responsabilité du système financier.

1) La responsabilité des entreprises dans l'évolution de l'emploi et du chômage est incontestable

Si l'emploi est faible, c'est parce que pour assurer une rentabilité maximale, les entreprises n'embauchent pas suffisamment. Cette même raison explique les licenciements et les délocalisations.

Les entreprises donnent la priorité aux intérêts des propriétaires et actionnaires au lieu de créer des emplois et d'investir.

Au cours des 25 dernières années, la masse salariale (nombre d'emplois multiplié par les rémunérations) a été multipliée par 3,5 en euros courants. Compte tenu de l'inflation, cela atteste

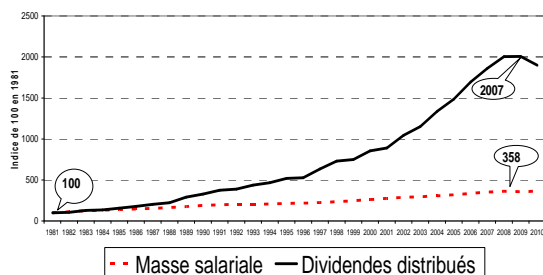
⁴ Les Echos, 21 février 2012.

d'une faible progression des salaires en termes du pouvoir d'achat. Il faut cependant rappeler que pendant cette période, les hauts et très hauts salaires ont fortement augmenté. Pour une partie importante du salariat, ces années auront donc été celles de faiblesse, voire de régression du pouvoir d'achat.

Pendant la même période, le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par vingt. Il y a là un élément explicatif de la faiblesse de l'emploi et de l'investissement productif en France.

En effet, depuis 2005, le montant des revenus de la propriété, notamment les dividendes versés aux actionnaires, dépasse le montant des investissements réalisés dans les entreprises.

Masse salariale et dividendes versés (sociétés non financières)



2) La responsabilité des pouvoirs publics dans l'évolution de l'emploi et du chômage est aussi incontestable

Il s'agit particulièrement de l'absence d'une politique économique axée sur la valorisation du travail et de l'usage des fonds publics :

- En 2010, la puissance publique (Etat, collectivités territoriales) a accordé 172 milliards d'aide aux entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement. Ces sommes pourraient, devraient, être utilisées plus efficacement pour soutenir l'emploi et l'activité économique ;
- Les choix de politique économique affectent les conditions économiques et le comportement des entreprises. La

politique monétaire, la politique fiscale... favorisent aujourd'hui plutôt les financiers et les riches ; elles ont des effets négatifs sur l'activité économique et sur l'emploi ;

- Il en est de même en ce qui concerne l'insuffisance de l'intervention de l'Etat pour mettre en œuvre une politique industrielle, des politiques pour soutenir la recherche-développement, pour renforcer le tissu productif, pour réguler les rapports entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants...

Dans tous ces domaines, l'intervention de l'Etat au niveau européen est aussi indispensable pour mettre en œuvre une démarche coopérative.

3) Enfin, le système financier et particulièrement le système bancaire ne sont guère favorables à l'emploi et à l'investissement productif

En pleine crise, les banques ont bénéficié d'aides massives de l'Etat, mais au lieu de faciliter l'accès des PME et des collectivités territoriales aux crédits bancaires, elles ont continué leurs opérations financières. Aujourd'hui les PME et les collectivités territoriales ont de plus en plus de difficultés à se financer auprès des banques.

La TVA sociale ne règle aucun de ces problèmes majeurs.

La « TVA sociale » n'est pas une mesure anti-délocalisation

La TVA sociale est aussi présentée comme une mesure anti-délocalisation. C'est faux.

En prétendant que la TVA sociale permettrait d'arrêter les délocalisations, le patronat et le gouvernement veulent faire l'impasse sur un ensemble de facteurs économiques et politiques qui sont à l'origine des délocalisations : l'absence d'une stratégie cohérente pour développer l'industrie et renforcer le tissu productif en France, le manque d'une véritable politique industrielle, les rapports déséquilibrés entre les groupes donneurs d'ordre et les sous-traitants, les carences des droits d'intervention des salariés sur

les choix et les décisions stratégiques des entreprises...

Il est vrai qu'un nombre de plus en plus important de salariés souffrent des délocalisations. Au départ, ce phénomène concernait principalement les industries à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple l'habillement et le petit électroménager. Aujourd'hui, d'autres secteurs, y compris les services requérant une main-d'œuvre qualifiée, tels les services informatiques, voire la recherche-développement, sont aussi concernés.

Contrairement à ce que prétend M^{me} Parisot (interview accordée aux *Echos*, janvier 2012), les délocalisations concernent à présent tous les secteurs industriels, y compris l'aéronautique.

Soulignons toutefois que les délocalisations ont leurs limites. Toutes les entreprises ne délocalisent pas, mais le patronat utilise la menace de délocalisation pour peser sur les revendications des salariés et pour leur imposer des sacrifices inadmissibles.

Il faut souligner que l'argument d'une TVA sociale qui permettrait d'arrêter les délocalisations et de soutenir l'activité dans les secteurs confrontés à la concurrence internationale (argument qui est fallacieux comme nous venons de le voir) est utilisé pour faire accepter la baisse généralisée de la rémunération de la force du travail dans l'ensemble de l'économie, y compris dans les secteurs où l'activité n'est pas délocalisable.

En effet, un argument avancé pour défendre la TVA sociale est qu'elle permettrait d'améliorer les performances françaises dans la concurrence internationale. Les secteurs concernés par cette concurrence sont principalement ceux de l'industrie en générale et particulièrement de l'industrie manufacturière.

A cause de la désindustrialisation, l'industrie manufacturière ne représente aujourd'hui plus que 10 % de la valeur ajoutée globale. Or, la TVA sociale sera appliquée à l'ensemble de l'économie. Au nom de l'amélioration de la compétitivité (argument déjà irrecevable), le patronat et

le gouvernement veulent en fait réduire la part des salaires dans les richesses créées dans toute l'économie, c'est-à-dire aussi bien dans l'industrie que dans les services.

L'excédent du commerce extérieur ne peut pas être une fin en soi

Les partisans de la TVA sociale prétendent que cette mesure permettrait d'améliorer la compétitivité des produits français et de résorber le déficit du commerce extérieur. A l'appui, ils citent le cas allemand où le gouvernement a augmenté la TVA.

L'argument de l'amélioration du solde du commerce extérieur est trompeur. L'excédent du commerce extérieur ne peut pas être une fin en soi. Tout dépend de la manière dont il est obtenu et dont il est utilisé.

Il est évident que dans une économie ouverte comme la nôtre, on a besoin d'importer un certain nombre de produits, par exemple une série de matières premières. Pour compenser ces achats, on doit aussi pouvoir exporter. Mais cela ne signifie pas que la hausse des exportations et l'excédent du commerce extérieur doivent devenir la priorité des entreprises et de la puissance publique.

L'expérience récente de l'Allemagne est à cet égard très instructive. Le patronat et le gouvernement allemands ont imposé une baisse des salaires réels dans les années 2000 et une forte hausse de la précarité, y compris dans l'industrie. L'excédent du commerce extérieur du pays a augmenté, mais les travailleurs ont payé un prix fort, en Allemagne et dans les autres pays.

En Allemagne, la pression sur les salaires et les conditions de travail a conduit au développement de la pauvreté et à l'insuffisance de la demande interne, ce qui explique que la récession économique a été plus forte en Allemagne en 2009. Aujourd'hui, la revendication de la hausse des salaires gagne du terrain dans le pays, et les salariés obtiennent hausse de salaires.

La politique allemande a été aussi désastreuse pour les travailleurs des autres pays européens, car l'accumulation du déficit vis-à-vis de l'Allemagne a été synonyme de la baisse de l'activité et de l'emploi dans ces pays.

Ceux qui disent que la TVA sociale permettrait d'améliorer la compétitivité des produits français, veulent en fait nous imposer une « dévaluation compétitive », comme l'ont fait les Allemands, sans le dire explicitement.

Une telle politique n'est pas acceptable pour trois raisons :

- Plus qu'un problème de prix, les exportations françaises souffrent d'un problème de qualité et d'orientation géographique ;
- La dévaluation compétitive consiste en fait à mettre en concurrence les travailleurs des différents pays ;
- Enfin, cette politique consiste à préserver et améliorer les profits et la rentabilité des entreprises.

A qui donc profite la « TVA sociale » ?

Au final, la TVA sociale profite aux actionnaires et aux employeurs.

La TVA sociale risque de créer un « effet d'aubaine » :

- Tous les emplois ne sont pas délocalisables ; il en est ainsi pour toutes les activités requérant un contact direct entre le consommateur et le prestataire (exemple : coiffure). Or, la TVA sociale consiste à réduire les cotisations sociales de l'ensemble des entreprises. On voit bien la vraie intention des partisans de cette idée : ils cherchent en fait à réduire davantage le coût du travail pour les employeurs ;
- Ce même raisonnement s'applique aux entreprises. Toutes les entreprises ne délocalisent pas. Ce sont surtout les plus grandes qui délocalisent. Ces opérations sont réalisées pour améliorer leur rentabilité financière. Dans la plupart des cas, la recherche des coûts salariaux les

plus bas n'est pas le vrai motif des délocalisations, même si cet argument est souvent mis en avant. Ces entreprises vont donc bénéficier de la baisse des cotisations sociales, sans nécessairement changer leur stratégie de délocalisation.

De plus, les entreprises vont continuer à bénéficier des exonérations de cotisations sociales qui coûtent chaque année 30 milliards d'euros au budget de l'Etat et donc aux contribuables.

Que propose la Cgt ?

Pour la Cgt, le fond du problème se trouve dans la faiblesse de l'emploi qualifié et bien rémunéré.

En effet, pour assurer l'avenir de la protection sociale, il faut mener une autre politique d'emploi, pour valoriser et revaloriser le travail, pour le mettre au centre de la vie économique et sociale. Cela interpelle les choix de gestion des entreprises tout comme les politiques publiques menées par le gouvernement et les autorités territoriales.

Valoriser le travail, créer des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés est indispensable pour renforcer le potentiel de croissance économique et dégager des ressources nécessaires pour répondre aux besoins.

S'agissant du financement de la protection sociale, au-delà des conséquences de la crise économique actuelle sur l'emploi et la masse salariale, qui se traduisent par un manque de recettes pour la Sécurité sociale tout comme pour le budget de l'Etat, nous sommes confrontés à un double problème :

- La part des salaires dans la valeur ajoutée diffère considérablement d'un secteur d'activité à un autre ; elle est de l'ordre de 15 % dans les assurances, alors qu'elle dépasse les 50 % dans les activités dites de main-d'œuvre ;
- Nous sommes aussi confrontés à un problème de comportement des entreprises en ce qui concerne la gestion de leur masse salariale. Le système actuel

conduit à ce que, toutes choses égales par ailleurs, les entreprises qui réduisent leur masse salariale (en termes d'emplois et de salaires) cotisent moins à la Sécurité sociale.

Ces deux constats sont à l'origine de la proposition Cgt d'une modulation du taux des cotisations sociales patronales en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée en tenant compte des différences sectorielles.

Ainsi, dans un même secteur d'activité, une entreprise qui réduit sa masse salariale par rapport à sa valeur ajoutée doit cotiser davantage à la Sécurité sociale.

Parallèlement, la Cgt propose que les revenus du capital, et particulièrement les revenus financiers, soient mis à contribution au moins au même taux que les salariés.

La Cgt propose également d'intégrer l'intéressement, la participation, les bonus, les stock-options dans l'assiette des cotisations.

La Cgt propose aussi de supprimer les exonérations de cotisations sociales dites « patronales » qui n'améliorent en rien la situation de l'emploi.

Enfin, la Cgt exige des plus grandes disciplines dans la politique d'attribution des aides accordées aux entreprises. Les salariés et les élus doivent participer à la définition des critères et au contrôle d'usage des aides accordées aux entreprises. ■